Compte rendu de la séance du 23 mai 2022

Président : MANGEART Jean-christophe

Secrétaire : JARJOT Simon

Présents: Monsieur Jean-Christophe MANGEART, Monsieur Damien GALLOIS, Monsieur Ghislain CHEVALIER, Monsieur Laurent CUVILLIER, Madame Aurore DHONDT, Monsieur Sébastien JOLY, Monsieur Simon JARJOT, Monsieur Yohann

CHENET, Madame Caroline MAHIEUX

Excusée: Madame Delphine HUSSON

Absents:/

Réprésenté : Monsieur Laurent SALLES par Madame Caroline MAHIEUX

Ordre du jour:

- Présentation des offres d'emprûnt
- Choix de l'AMO pour les voiries
- Organisation du 14 juillet
- Fleurissement
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

• Lecture et approbation du dernier compte rendu

• Réalisation d'emprûnt destiné au financement des travaux de la mairie

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Mr Simon JARJOT. ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Réhabilitation de la mairie et du logement communal

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 883 641 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

- 1° Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,
- 2° Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis : 883 641 €
Subvention (s) : 304 907 €
Court terme FCTVA 150 000 €

Autofinancement 428 734 € (128 734 à charge communale et 350 000 emprûnt)

Emprunt sollicité au C.A.M. :

* PRET MOYEN TERME 350 000 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 350000 Euros, au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de 2022 par périodicités trimestrielles Frais de dossier : 175 euros

- 3° Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
- 4° Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- 5° Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr Jean-Christophe MANGEART, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

• Réalisation d'emprûnt TVA à court terme

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Mr Simon JARJOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Réhabilitation de la mairie et du logement communal

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 883 641 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

- 1° Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,
- 2° Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis : 883 641 € Subvention (s) : 304 907 € Autofinancement 578 734 € Emprunt (s) sollicité (s) au C.A.M. (*) :

* PRET MOYEN TERME 350 000 € * PRET COURT TERME 150 000 € et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de 150000 Euros, d'une durée de 2 ans. Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 1.10%.

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20 %

- 3° Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
- 4° Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- 5° Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr Jean-Christophe MANGEART, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Choix des AMO pour les voiries :

Trois offres présentées. Le choix se porte sur la Société Berest compte tenu de l'expérience, de l'offre proposée et de la présentation du dossier d'état des lieux et d'analyses qu'elle a déjà réalisée après avoir effectué une visite sur place.

• 14 juillet : soirée fixée au 13 .

Le choix se porte sur un cochon à la broche. Compte tenu du nombre excessif de participants l'an dernier, la commune étant victime de son succés, il est décidé de limiter les extérieurs pour que l'organisation reste raisonnable. Les personnes non originaires du village ne pourront y participer si le nombre des isncrits dépasse les 150 personnes (nombre limité par le traiteur)

Aurore Dhondt est chargée de s'occuper du devis pour le cochon à la broche. Tarif extérieur : adulte : 20 euros et enfant : (en dessous de 14 ans) 10 euros. Recherche des groupes de musique, à poursuivre : pas de réponse positive pour l'instant.

• Fleurissement:

Commande de 2m3 de paillage.

Cde de plantes annuelles pour le pot devant la salle des fêtes et le massif du skate park

Aurore Dhond est en charge du dossier et se voit confier la commande des fleurs. NB : les cailloux des aires de jeux étant trop gros, ils seront changés pour un modèle plus adapté.

Elections:

Réalisation des tableaux de tenue du bureau de vote

Questions diverses:

Un prochain conseil sera fixé rapidement pour voter notamment la modification des statuts de la CCMC.